

**ORDRE DU JOUR**

**I - Finances locales**

- I-1 : Vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2024 (budget primitif et budgets annexes)
- I-2 : Affectations des résultats
- I-3 : Subventions 2025 aux associations

**II- Domaine et patrimoine**

- II -1 : Logis de l'Enclos : location d'espaces de travail partagés
- II -2 : Révision du tarif des ordures ménagères pour les locatifs
- II -3 : Acquisition tables et chaises

**III- Culture**

- III-1 : Budget prévisionnel pour demande de subvention du projet 2025 « Culture Connectée »
- III-2 : Appels à projets Valorisation du Patrimoine

**IV - Affaires générales**

- IV -1 : Convention d'adhésion au Label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque » par la Fédération Française des Véhicules d'Epoque
- IV-2 : Convention relative à l'utilisation du réseau d'éclairage public pour l'hébergement de répéteurs de télérelève des compteurs d'eau potable – SDE24 et SMDE24

**V - Questions diverses**

~ ~ ~ ~ ~

M. le Maire fait l'appel et après avoir vérifié le quorum, il soumet aux élus la désignation d'un secrétaire de séance.

<b>Nbre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>	<b>PRÉSENTS</b> : PUJOLS Jean-Louis, REBEYROL Elodie, MOUSSEAULT Philippe, FORT Sylvette, POUMEAUD Albert, BINETRUY/MEYER Nadine, CHABASSIER David, CONTAMINE David, FALLEAU Geneviève, PERTUIS Martine.
<b>Présents</b>	<b>10</b>	<b>ABSENTS</b> : BELLEIL Thomas, DECLÉ Sébastien, DELACOTE Aurélie, EYSSARTIER Jennifer, MARY Sophie.
<b>Votants</b>	<b>09</b>	<b>PROCURATIONS</b> : -
<b>Absents</b>	<b>05</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SEANCE</b> : Mme REBEYROL Elodie est élue.
<b>Procurations</b>	<b>00</b>	

En préambule de séance, M. le Maire soumet aux élus l'approbation du procès-verbal du 17 février dernier, approuvé à l'unanimité des membres présents.

**DÉCISION DU MAIRE**

Cette décision concerne la correction du numéro de parcelle vendue à l'entreprise ROCHE. Elle complète la délibération 2021-170 en date du 06/12/2021.

**I - FINANCES LOCALES**

**I-1 : Vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2024 (budget primitif et budgets annexes)**

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-022** :

**OBJET : Compte de Gestion et Compte Administratif 2024 – Budget Principal**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. POUMEAUD Albert, doyen de l'assemblée et 4ème adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. PUJOLS Jean-Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	572 377,26	314 063,65	0,00	314 063,65	572 377,26
Opérations l'exercice	1 060 284,94	1 127 180,13	706 592,55	839 432,52	1 766 877,49	1 966 612,65
<b>Totaux</b>	<b>1 060 284,94</b>	<b>1 699 557,39</b>	<b>1 020 656,20</b>	<b>839 432,52</b>	<b>2 080 941,14</b>	<b>2 538 989,91</b>
Résultats de clôture	0,00	639 272,45	181 223,68	0,00	0,00	458 048,77
Restes à réaliser			39 043,63	269 687,50	39 043,63	269 687,50
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 060 284,94</b>	<b>1 699 557,39</b>	<b>1 059 699,83</b>	<b>1 109 120,02</b>	<b>2 119 984,77</b>	<b>2 808 677,41</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>639 272,45</b>	<b>0,00</b>	<b>49 420,19</b>	<b>0,00</b>	<b>688 692,64</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2° adopte le compte de gestion dressé par Mr LECHEVALIER Fabrice, Trésorier, sans observation ni réserve.

M. le Maire sort de la séance et laisse Albert POUMEAUX, doyen de l'assemblée municipale, procéder au vote des comptes.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

M. le Maire présente ensuite la **Délibération n°2025-023** :

**OBJET : Compte de Gestion et Compte Administratif 2024 – Budget Activités Economiques**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. POUMEAUX Albert, doyen de l'assemblée et 4ème adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. PUJOLS Jean-Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	23 481,74	0,00	83 320,89	0,00	106 802,63
Opérations de l'exercice	59 535,54	42 638,88	29 009,66	45 926,92	88 545,20	88 565,80
<b>Totaux</b>	<b>59 535,54</b>	<b>66 120,62</b>	<b>29 009,66</b>	<b>129 247,81</b>	<b>88 545,20</b>	<b>195 368,43</b>
Résultats de clôture	0,00	6 585,08	0,00	100 238,15	0,00	106 823,23
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>59 535,54</b>	<b>66 120,62</b>	<b>29 009,66</b>	<b>129 247,81</b>	<b>88 545,20</b>	<b>195 368,43</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>6 585,08</b>	<b>0,00</b>	<b>100 238,15</b>	<b>0,00</b>	<b>106 823,23</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2° adopte le compte de gestion dressé par Mr LECHEVALIER Fabrice, Trésorier, sans observation ni réserve.

M. le Maire sort de la séance et laisse Albert POUMEAUX, doyen de l'assemblée municipale, procéder au vote des comptes.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

M. le Maire présente ensuite la **Délibération n°2025-024** :

**OBJET : Compte de Gestion et Compte Administratif 2024 – Budget Lotissement**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. POUMEAUD Albert, doyen de l'assemblée et 4ème adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. PUJOLS Jean-Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

**1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	0,00	13 625,00	0,00	13 625,00	0,00
Opérations l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 625,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 625,00</b>	<b>0,00</b>
Résultats de clôture	0,00	0,00	13 625,00	0,00	13 625,00	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 625,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 625,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 625,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 625,00</b>	<b>0,00</b>

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2° adopte le compte de gestion dressé par Mr LECHEVALIER Fabrice, Trésorier, sans observation ni réserve.**

M. le Maire sort de la séance et laisse Albert POUMEAUD, doyen de l'assemblée municipale, procéder au vote des comptes.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

**I-2 : Affectations des résultats**

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-025** :

**OBJET : Affectation du résultat Budget Activités Economiques**

Le Conseil municipal de Hautefort, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

<b>Pour mémoire</b>	
Résultat de fonct. antérieur reporté	23 481,74
Résultat d'investissement antérieur reporté	83 320,89
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024</b>	
Résultat de l'exercice	16 917,26
Résultat antérieur	83 320,89
Solde d'exécution cumulé (001)	100 238,15
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	100 238,15
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>Excédent de financement de l'investissement</b>	<b>100 238,15</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	-16 896,66
Résultat antérieur	23 481,74
Total à affecter	6 585,08

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)</b>	<b>0,00</b>	
<b>2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068</b>	<b>0,00</b>	0,00
<b>3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si &gt;0 et en dépenses si &lt;0)</b>	<b>6 585,08</b>	

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

M. le Maire présente ensuite la **Délibération n°2025-026** :

**OBJET : Affectation du résultat Budget Principal**

Le Conseil municipal de Hautefort, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

**Pour mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	572 377,26
Résultat d'investissement antérieur reporté	-314 063,65

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024**

Résultat de l'exercice	132 839,97
Résultat antérieur	-314 063,65
Solde d'exécution cumulé (001)	-181 223,68

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	39 043,63
Recettes	269 687,50
Solde des restes à réaliser	230 643,87

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-181 223,68
Rappel du solde des restes à réaliser	230 643,87
<b>Excédent de financement de l'investissement</b>	<b>49 420,19</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	66 895,19
Résultat antérieur	572 377,26
Total à affecter	639 272,45

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)</b>	<b>0,00</b>	
<b>2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068</b>	<b>0,00</b>	0,00
<b>3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si &gt;0 et en dépenses si &lt;0)</b>	<b>639 272,45</b>	

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

M. le Maire présente ensuite la **Délibération n°2025-027** :

**OBJET : Affectation du résultat Budget Lotissement**

Le Conseil municipal de Hautefort, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant les éléments suivants :

*MONTANTS EN EUROS*

**Pour mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	-13 625,00

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024**

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	-13 625,00
Solde d'exécution cumulé (001)	-13 625,00

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-13 625,00
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>13 625,00</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	0,00
Total à affecter	0,00

<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>
--

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)</b>	<b>0,00</b>	
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL du 1068</b>		0,00
<b>3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si &gt;0 et en dépenses si &lt;0)</b>	<b>0,00</b>	

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

### I-3 : Subventions 2025 aux associations

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-028** :

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes de subventions aux Associations, rappelle les versements de l'année 2024, et fait part aux membres présents du Conseil municipal du projet d'attribution de subventions pour 2025.

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
ACCA SOCIETE DE CHASSE	300,00 €	GV HAUTEFORT	700,00 €
ADIL	170,00 €	HAUTEFORT NOTRE PATRIMOINE	600,00 €
AMICALE LAÏQUE ST-AGNAN	300,00 €	L'ANTRE DE LA WYVERNE	250,00 €
BOUGE TON BOURG	500,00 €	EAGLES OF THE ROAD	500,00 €
CAVA	1 500,00 €	LES PTITS TROUBADOURS	500,00 €
CLUB DE PETANQUE	500,00 €	PACTE TOURTOIRAC	500,00 €
CLUB DES DEUX CLOCHERS	300,00 €	RADIO PAC	100,00 €
CRISTAL FM	150,00 €	TIR HAUTEFORT SOCIETE	1 000,00 €
CROIX BLANCHE	100,00 €	TAKASOUFFLER PERIGORD	250,00 €
DIS ECOUTE ET VOIR	400,00 €	UNION SPORTIVE HAUTEFORT	3 000,00 €
EWANEWS	150,00 €	LYCEE EXCIDEUIL	50,00 €
FNACA SECTION HAUTEFORT	75,00 €		
FNATH SECTION DE PAYZAC	75,00 €	<b>Total 2</b>	<b>7 450,00 €</b>
<b>Total 1</b>	<b>4 520,00 €</b>	<b>Report Total 1</b>	<b>4 520,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>11 970,00 €</b>

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'attribuer comme ci-dessus les subventions aux associations pour l'année 2025,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

## II- DOMAINE ET PATRIMOINE

### II -1 : Logis de l'Enclos : location d'espaces de travail partagés

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-029** :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de son développement économique, la commune de Hautefort Saint-Agnan a l'ambition de proposer une offre immobilière pour les entrepreneurs du territoire.

Ainsi, la Commune a réalisé des travaux de rénovation afin de créer un lieu d'accueil pour les acteurs économiques du secteur au sein de ce nouvel espace.

Le Logis de l'Enclos sera donc composé comme suit :

- 1 bureau de permanences - 1 salle de réunion
- 1 bureau privatif - 1 espace partagé

Un espace commun avec sanitaires et petit coin cuisine sera disponible aux locataires.

Monsieur le Maire propose alors les tarifs suivants :

ESPACE	DURÉE	TARIF
Permanence Bureau privatif	Demi-journée	20,00 €
	Journée	35,00 €
Espace partagé	Demi-journée	15,00 €
	Journée	25,00 €
Salle de réunion	Demi-journée	30,00 €
	Journée	60,00 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les tarifs de location des espaces du Logis de l'Enclos,
- **DIT** que chaque location devra se faire via la plateforme MARILOO et sera ainsi validée après signature d'une convention comme pour les autres salles communales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

## II -2 : Révision du tarif des ordures ménagères pour les locatifs

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-030** :

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération 2023-043 du 19 juin 2023 validant un forfait pour les salles communales,  
Considérant l'augmentation des tarifs des ouvertures par le SMD3.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en place de la redevance incitative de l'enlèvement des ordures ménagères par le SMD3.

Il est fait état de la problématique lors de la location des salles communales. Les ordures ménagères sont souvent laissées sur place et à la charge de la commune de les faire évacuer.

Le conseil municipal, dans sa séance du 19 juin 2023 avait donc validé un forfait de 10 € à recouvrer lors de chaque location et cela concernait La Chartreuse et la Salle des fêtes de la commune.

Au vu de la révision des tarifs par le SMD3, il y a lieu de modifier le forfait et propose de le passer à 12 €.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la révision du forfait de l'enlèvement des ordures ménagères lors des locations des salles,
- **DIT** que le forfait à appliquer sera alors de 12 € pour chaque location à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

### II -3 : Acquisition tables et chaises

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-031** :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'achat d'un ensemble de tables et de chaises d'occasion en bois à Monsieur Poinot pour la somme de 1 000 € pour l'équipement des salles communales.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le projet d'achat de tables et de chaises d'occasion pour la somme de 1 000 € à Monsieur Poinot.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

### III- CULTURE

#### III -1 : Budget prévisionnel pour demande de subvention du projet 2025 « Culture Connectée »

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-032** :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025 – 012 du 17 février 2025 validant les projets culturels 2025 et le dossier de demande de subvention,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les exigences de la marque « Petite Cité de Caractère », ainsi que le processus de dynamisation et de développement culturel pour la Commune de Hautefort Saint-Agnan.

Afin de pouvoir finaliser la demande de subvention il y a lieu de valider le budget prévisionnel suivant :

LIBELLÉ	DÉPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
<b>Numérisation, médiation, création Cultures Connectées</b>	VIDÉOMAPPING	10 771,05 €	Subventions DRAC/REGION 50 %	15 030,53 €
	ESCAPE GAME EN EXTÉRIEUR	12 830,00 €		
	PLANS DE MODÉLISATION	6 460,00 €	Autofinancement	15 030,53 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>30 061,05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 061,06 €</b>

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le budget prévisionnel du projet « Hautefort – Patrimoine Connecté » dans la démarche de l'appel à projet 2025 « Cultures Connectées ».
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

#### III -2 : Appels à projets Valorisation du Patrimoine

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-033** :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024 - 088 du 02 décembre 2024 validant une nouvelle muséographie dans l'Hôtel-Dieu,

Vu la délibération n° 2025 – 012 du 17 février 2025 validant les projets culturels 2025 et le dossier de demande de subvention,

La Commune de Hautefort Saint-Agnan continue son développement des politiques publiques autour des enjeux culturels.

En complémentarité, elle met en œuvre une politique culturelle qui repose les principes suivants :

- La culture pour tous : une commune des savoirs, inclusive, festive et généreuse,
- La culture par tous : une commune singulière, créative et collaborative,
- La culture partout : une commune solidaire, attractive et ouverte sur le monde.

Les enjeux sont multiples et les objectifs nombreux. La politique culturelle participe à l'émancipation des citoyens et la cohésion sociale, à l'accompagnement et la structuration des opérateurs artistiques et culturels, ainsi qu'au développement et à l'attractivité du territoire.

Afin de pouvoir élargir les perspectives de l'Hôtel-Dieu et du Musée d'Histoire de la Médecine et après avoir validé le projet « Hautefort Patrimoine Connecté », il y a lieu de compléter l'appel à projet « Opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux »

Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'étude de Muséographie et permettra de proposer une salle accessible PMR pour une immersion interactive au public à mobilité réduite, mais aussi de rénover l'accueil du site de l'Hôtel Dieu qui accueille en son sein l'antenne de l'Office du Tourisme de la Communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir.

Le budget prévisionnel pour cette opération serait le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
N°	Tranches & Phases	Prix en HT	Financement	Montant H.T.
<b>1</b>	<b>TRAVAUX DE RÉNOVATION SALLE PMR</b>			
1.1	SACRISTIE POUR SALLE MÉDIATION PMR : travaux de rénovation sol, murs (9m2x1500€/m2)	13 500,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	20 700,00 €
1.2	Outils de médiation (multimédia : borne interactive ; autres outils de médiation)	10 000,00 €	25%	
	<b>TOTAL HORS TAXES</b>	<b>23 500,00 €</b>		
<b>2</b>	<b>ESPACE ACCUEIL TRAVAUX DE RÉNOVATION</b>			
2.1	ENDUITS À LA CHAUX, NICHES DOUBLÉES EN BOIS (2,15mH x 1,30m Lx 1mProf) X6, espace bureau fermé, comptoir en bois	40 800,00 €	Autofinancement	62 100,00 €
	<b>TOTAL HORS TAXES</b>	<b>40 800,00 €</b>		
<b>3</b>	<b>MAITRISE D'ŒUVRE MUSÉOGRAPHIE</b>			
3.1	MAITRISE D'ŒUVRE	18 500,00 €		
	<b>TOTAL HORS TAXES</b>	<b>18 500,00 €</b>		
	<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>	<b>82 800,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>82 800,00 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande d'aide à la Région Nouvelle Aquitaine pour l'appel à projets « Opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux ».
- **VALIDE** le budget prévisionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

## IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

### IV -1 : Convention d'adhésion au Label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque » par la Fédération Française des Véhicules d'Epoque

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-034** :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fédération Française des Véhicules d'Epoque « FFVE », association reconnue d'utilité publique, propose à la commune le label « Villes et Villages d'accueil des Véhicules d'Epoque ».

La FFVE, composant à part entière du Patrimoine, association reconnue d'utilité publique possède pour missions d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, la sauvegarde et l'utilisation de véhicules d'époque. Elle rassemble les clubs, les entreprises et les musées dont l'activité correspond à cet objet.

Le label « Ville d'Accueil des Véhicules d'Epoque » a pour objectif de distinguer et faire connaître les collectivités engagées dans une démarche de développement touristique, intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque.

La commune de Hautefort s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle considère l'accueil de véhicules d'époque comme une animation offerte au grand public, donnant lieu également à la rencontre du patrimoine bâti et du patrimoine roulant. L'accueil des collectionneurs eux-mêmes permet de surcroît de favoriser le tourisme et l'économie locale.

Monsieur le Maire précise qu'une convention établie entre la Fédération Française des Véhicules d'Epoque et les Villes et Villages d'Accueil des Véhicules d'Epoque doit être signée fixant les conditions d'accueil.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la charte Fédération Française des Véhicules d'Epoque
- **VALIDE** la convention avec la F.F.V.E.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

### IV-2 : Convention relative à l'utilisation du réseau d'éclairage public pour l'hébergement de répéteurs de télérelève des compteurs d'eau potable – SDE24 et SMDE24

M. le Maire présente la **Délibération n°2025-035** :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que dans le cadre du projet de télérelève des compteurs d'eau potable, le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne souhaite déployer des répéteurs sur le réseau d'éclairage public.

A cet effet, le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, gestionnaire et exploitant du réseau d'éclairage public sur le territoire de la commune de Hautefort Saint-Agnan, propriétaire des ouvrages d'éclairage public, doivent conjointement autoriser le SDME24 à installer ces équipements sur les candélabres dédiés uniquement à l'éclairage public.

Par conséquent, il y a lieu de signer une convention tripartite relative à l'utilisation du réseau d'éclairage public pour l'hébergement de répéteurs de télérelève des compteurs d'eau potable.

Monsieur le Maire présente donc la convention au Conseil municipal.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'utilisation du réseau d'éclairage public pour l'hébergement de répéteurs de télérelève des compteurs d'eau potable, présentée par le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne.

➤ **ADOPTÉ à l'unanimité.**

## V – QUESTIONS DIVERSES

### INFORMATIONS DES ÉLUS

- M. le Maire informe les élus sur l'état d'avancement des travaux au carrefour de Saint-Agnan. Il précise que les employés du service technique ont aménagé les locaux de la Chartreuse pour accueillir au mieux les classes découvertes en semaine suite à la convention signée avec la Ligue de l'Enseignement. De même, le service technique poursuit les travaux d'aménagement du Logis de l'Enclos pour l'espace de travail partagé, ainsi que les travaux d'entretien autour de l'Hôtel-Dieu et au jardin Artigues.
- Elodie REBEYROL informe les élus de la reconduction de la journée sportive pour les enfants programmée aux prochaines vacances scolaires, le jeudi 24/04/2025 de 9h à 17h, au stade de Hautefort Saint-Agnan, au tarif de 25€, avec une participation de la Commune de 10€ par enfant.
- Sylvette FORT fait un retour de la réunion avec les apiculteurs sur le frelon asiatique qui était très instructive.
- Albert POUMEAUD informe les élus que les travaux d'encrochement de la route de la Brousse sont prévus dans la semaine du 24/03/2025.

### AGENDA

- 23/03/2025 à 10h30 : concours des « Maisons Fleuries ».
- 01/04/2025 à 11h00 : cérémonie de commémoration en hommage aux juifs fusillés le 1<sup>er</sup> avril 1944 à la stèle du Besson, route des 3 ponts à Hautefort.
- 17/05/2025 à 10h30 : Inauguration de la Bibliothèque, de la Micro-Folie, des WC publics et de la Chaufferie.

La séance est levée à 21h11.